

PROVINCE DE NAMUR

—0—

N°

Analyse du procès-verbal

L'an mil huit cent nonante neuf le 14 janvier à huit heures du matin.

Je Soussigné Constant Pelt commissaire de police de la ville d'Andenne, désigné à l'effet de procéder à une information de commodo et incommodo sur la demande du sieur Jean Joseph Davin de cette ville tendant à obtenir l'autorisation d'agrandir sa fonderie, sise à la route de Namur à Sège.

Après m'être assuré que cette information avait été annoncée conformément aux instructions sur la matière, me suis rendu à l'hôtel de ville, lieu indiqué pour recevoir les oppositions ou observations à cette demande et à onze heures, comme il ne s'était présentée personne et que l'heure fixée pour la clôture était arrivée, j'ai clos le présent p. verbal.

*C. Pelt*